

04082026_02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Séance du 04 Aout 2026

Nombre de Conseillers

- en exercice 15
- présents 11
- votants 13
- Excusés 4
- (dont 2 procurations)
- . Absent

L'an deux mille vingt-six, le quatre août, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Christiane MADAULE, Maire

Date de la convocation : 28 juillet 2026
Date d'affichage : 28 juillet 2026

Étaient présents : Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ; Martine CROS ; Angeles Descatoire ; Claudine SERRA ; Manon SICARD
Mrs : Serge BARBASTE ; Christophe BRENAC, Benoit OULES ; Vincent COUSINIE. Olivier CHEREL

Excusés : Mmes Josiane BALZAN (procuration à Mme Claudine SERRA) ; Sèverine VAYSSE-GARCIA

Mrs : Maxime LAURENT (procuration à Mme Manon SICARD) ; André LOPEZ

Mme Martine CROS a été élue secrétaire de séance

**Indexation du prix des repas cantine à l'école
au 1^{er} septembre 2026**

Notre prestataire pour la cantine, l'entreprise SR Collectivités, a notifié une hausse de ses tarifs : le coût d'achat d'un repas passe ainsi de 3,225 € HT à 3,27 € HT à compter du 1er septembre 2026.

Dans ce contexte, il est proposé d'ajuster le tarif facturé aux familles par la commune, qui passera de 3,50 € à 3,55 € par repas à la même date.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette mesure à l'unanimité (dont 2 voix par procuration)

- Décide d'appliquer le tarif de 3,55 € pour chaque repas de cantine scolaire à compter du 1er septembre 2026.

Martine CROS
Secrétaire de Séance



Christiane MADAULE
Maire



Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures